AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 5 avril 1864

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 5 avril 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation2 p. (144r, 145v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 5 avril 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43088

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction5 avril 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCantagrel, François (1810-1887)
Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

RésuméSur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Godin explique à Cantagrel qu'il reproche à Armengaud de lui avoir affirmé en 1862 qu'il n'existait pas de brevet au nom de Corneau frères, alors qu'ils ont acquis un brevet de Haunet et pris un certificat d'addition. Godin ajoute que sa demande en nullité du brevet de Corneau frères est postérieure à leur action pour contrefaçon. Il demande à Cantagrel de faire copie du brevet de Brianchon sur les émaux et il se montre soucieux de maintenir une prééminence industrielle grâce aux procédés d'émaillage, et ainsi poursuivre son entreprise sociale. Sur le procès en séparation des époux Godin-Lemaire : l'audience est fixée au 15 avril et Esther Lemaire n'a pas encore fait connaître ses moyens de preuve. Il demande à Cantagrel des nouvelles de l'affaire Séguin et Régnier. Il souhaite que Cantagrel presse Armengaud de lui donner copie du brevet Brianchon et qu'il lui demande quel prix il demanderait pour effectuer le dépôt de brevets sans avoir à s'occuper des descriptions et des dessins.

Notes

- Le 8 septembre 1859, Brianchon, peintre sur porcelaine à Paris, dépose un brevet sur les moyens de décoration des métaux, des porcelaines et autres surfaces (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB42122, http://bases-brevets19e.inpi.fr/, consulté le 9 janvier 2024).
- La lettre est une réponse à François Cantagrel à Jean-Baptiste André Godin, 3 avril 1864 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

Brevets d'invention, Contrefaçon, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citées

- Armengaud, Charles (1813-1893)
- Brianchon [monsieur]
- Corneau frères
- Haunet, Émile
- Séguin (A.) et Régnier

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 10/01/2024